Nations Unies A/78/74–E/2023/67

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 24 de la liste préliminaire*
Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Conseil économique et social
Session de 2023
25 juillet 2022-26 juillet 2023
Point 11 de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Principales décisions, conclusions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre un rapport sur les principales décisions, conclusions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale**.

* A/78/50.
** Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.

23-07150 (F) 190423 240423

Merci de recycler

Rapport sur les principales décisions, conclusions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

Introduction

1. Le présent document donne suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social, dans laquelle ce dernier invitait le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à lui transmettre chaque année un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément à la vision du Comité et aux rôles qui lui sont dévolus. On trouvera des informations complémentaires concernant les rôles et la vision du CSA dans les documents publiés sous les cotes A/66/76-E/2011/102 et A/65/73-E/2010/51. Plus récemment, le Comité a réitéré son attachement à ces rôles et à cette vision, tels que définis dans le document CFS 2018/45/3 et adoptés par le CSA à sa 45e session, en octobre 2018.

2. Le présent rapport donne un aperçu des principaux résultats obtenus et des grandes décisions prises par le CSA à sa 50e session, qui s'est tenue en octobre 2022 et s'est poursuivie et conclue le 19 décembre 2022 ; il présente, le cas échéant, des informations actualisées sur les mesures prises pour y donner suite. Le rapport final de la session (CFS 50/Report) est disponible ici.

Principales décisions et recommandations, et principaux résultats obtenus

1. Débat ministériel : Coordonner l'action face à la crise alimentaire mondiale – *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022*

3. Lors des travaux en séance plénière, le Comité :

a) s'est déclaré profondément préoccupé par la situation actuelle de l'insécurité alimentaire dans le monde, notamment par : les estimations selon lesquelles 702 à 828 millions de personnes ont souffert de la faim en 2021 ; les quelque 3,1 milliards de personnes qui n'avaient pas les moyens de s'alimenter sainement en 2020, soit une augmentation de 112 millions en l'espace d'une année seulement ; et les projections selon lesquelles près de 670 millions de personnes pourraient encore souffrir de la faim en 2030, soit le même nombre qu'en 2015, date à laquelle le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») a été lancé ;

b) a souligné que l'instabilité géopolitique et l'augmentation du nombre de conflits fragilisaient la sécurité alimentaire et la nutrition et avaient des effets négatifs sur les systèmes agroalimentaires, en insistant particulièrement sur les répercussions de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et les systèmes

agroalimentaires, les récessions économiques, le changement climatique, la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres chocs et crises[1] ;

c) a souligné les effets disproportionnés de la crise alimentaire mondiale sur les personnes pauvres, les petits producteurs d'aliments et les agriculteurs familiaux, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les enfants, sans oublier les personnes en situation précaire, lesquels effets exacerbent les besoins humanitaires et le risque de famine dans le monde ; la flambée et l'extrême volatilité des prix des produits alimentaires au niveau international ; la montée des prix des engrais et les pénuries causées par les perturbations des chaînes d'approvisionnement, qui nuisent au rendement des cultures et menacent la productivité et la production agricoles ; la hausse des prix de l'énergie et du carburant, laquelle amplifie encore l'augmentation des prix des produits alimentaires et limite la marge de manœuvre budgétaire, ce qui accentue le surendettement et les fléchissements économiques ;

d) a réaffirmé qu'il était résolu à lutter pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ;

e) a rappelé la résolution 76/264 (« État d'insécurité alimentaire mondiale ») adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et a salué la détermination de la communauté internationale à fonder la lutte contre la crise mondiale de la sécurité alimentaire sur les principes d'unité, de solidarité et de coopération multilatérale renouvelée, reconnaissant le rôle moteur et fédérateur fondamental que joue le système des Nations Unies pour mobiliser et coordonner l'action mondiale, sous la direction du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ;

f) a mis l'accent sur le rôle que jouait le CSA dans les domaines relevant de sa compétence en matière de suivi et d'analyse des incidences que peuvent avoir les crises et les conflits, les récessions économiques, le changement climatique, la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres chocs et crises ;

g) a noté combien il était important d'associer des solutions à court et moyen termes à des solutions à long terme pour gérer la crise, en vue de rendre les systèmes agroalimentaires plus résilients, plus durables et plus inclusifs, conformément au Programme 2030 ;

h) a pris acte des progrès accomplis sous les auspices du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, dirigé par le Secrétaire général, et a noté avec satisfaction la manifestation spéciale de haut niveau coorganisée le 18 juillet 2022 à New York, au Siège de l'ONU, par la présidence de l'Assemblée générale et le CSA, sur le thème « Time to Act Together: Coordinating Global Policy Responses to the Global Food Crisis » (Agir ensemble dès maintenant pour coordonner l'action internationale face à la crise alimentaire mondiale) ;

i) a appelé à la mise à profit du pouvoir de mobilisation du CSA pour renforcer l'action internationale coordonnée face aux multiples dimensions de la crise alimentaire mondiale, conformément au document sur la réforme du CSA.

[1] La Fédération de Russie déclare qu'elle se désolidarise de l'alinéa d du paragraphe 10 du rapport de la 50e session du CSA en raison du fait que les conflits et leur caractérisation, laquelle a des incidences juridiques, ne relèvent pas du mandat du Comité.

2. Autonomiser les jeunes dans des systèmes alimentaires inclusifs et durables. Adoption et application effective des recommandations de politique générale du CSA sur la promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition

4. Le Comité a approuvé le document intitulé *Recommandations de politique générale du CSA sur la promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, qui constituera un cadre d'orientation mondial essentiel, à caractère volontaire et non contraignant, convenu au niveau intergouvernemental, à l'appui des efforts déployés par les pays pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

5. Plus particulièrement, le Comité :

a) a indiqué combien il était important de saisir les possibilités en matière de participation et d'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, tout en cherchant à remédier aux problèmes complexes et multidimensionnels auxquels les jeunes sont confrontés ;

b) a encouragé toutes ses parties prenantes à soutenir et à promouvoir, à tous les niveaux au sein de leurs groupes d'intérêt, la diffusion, l'utilisation et l'application de ces recommandations afin d'appuyer l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de mesures, de lois, de programmes, de cadres réglementaires et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels, et d'initiatives régionales diverses liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition ;

c) a encouragé toutes les parties prenantes à consigner les enseignements tirés de l'application des recommandations de politique générale et à lui faire part des progrès accomplis et des expériences acquises à cet égard ;

d) a décidé de transmettre les recommandations de politique générale aux organes directeurs de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), afin que ceux-ci poursuivent leur réflexion quant à la manière d'appuyer leur utilisation au niveau national, conformément à la demande des pays, et de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'envisager, d'assurer et d'encourager une large diffusion des recommandations de politique générale auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies.

6. Le Comité est par ailleurs convenu d'incorporer ces recommandations de politique générale dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

3. Autonomiser les femmes et les filles et promouvoir l'égalité des genres. Informations actualisées et débats sur l'élaboration des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

7. Le Comité a reconnu qu'il était essentiel de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles pour gérer la crise mondiale actuelle en matière de sécurité alimentaire et concrétiser la vision du CSA, à savoir éradiquer la faim et assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition pour tous, ainsi que pour

permettre la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

8. Le Comité a également reconnu que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles étaient cruciales pour atteindre tous les objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 et pour garantir la durabilité des systèmes alimentaires dans les trois dimensions (économique, sociale et environnementale).

9. Les membres ont réaffirmé leur soutien à un processus inclusif et consensuel devant aboutir à un accord sur les Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en vue de leur présentation pour adoption à la 51e session du CSA en octobre 2023.

4. Outils de collecte et d'analyse de données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

10. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) intitulé *Outils de collecte et d'analyse de données au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition* et a demandé qu'un ensemble convenu de recommandations de politique générale soit élaboré sur le sujet et lui soit présenté pour approbation à sa 51e session, en octobre 2023.

11. Par ailleurs, le Comité :

a) a reconnu qu'il y avait de grandes lacunes dans les données, qu'il était urgent de combler, concernant toutes les dimensions des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ; et a appelé à renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion de données, ventilées par sexe et par âge, sur toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de statistiques intégrant la dimension de genre et d'informations statistiques sur le handicap ;

b) a indiqué qu'il fallait, pour mesurer les progrès accomplis au regard de l'ODD 2 et de tous les autres ODD du Programme 2030, disposer de données qui soient de qualité, accessibles, récentes, exploitables, fiables et ventilées ;

c) a souligné qu'il était essentiel de protéger les données, d'utiliser correctement les technologies numériques et d'assurer la bonne gouvernance des données, en protégeant celles-ci, les droits relatifs à la vie privée et les droits de propriété intellectuelle, conformément aux normes et protocoles convenus au niveau multilatéral ;

d) a lancé un appel aux institutions financières multilatérales et à la communauté des donateurs en vue de financer des initiatives mondiales et nationales visant à combler le déficit de financement s'agissant des données relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à l'agriculture et au milieu rural.

5. Orientation stratégique du CSA à l'horizon 2030

12. Le Comité a examiné la troisième note du HLPE intitulée *Questions cruciales, émergentes et persistantes intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition* et a souligné sa pertinence en vue de l'élaboration du prochain programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027.

13. Le Conseil a examiné et mis à jour son Programme de travail pluriannuel 2020-2023.

14. Évoquant la pandémie de COVID-19 et la crise alimentaire mondiale, le Comité a demandé que soit poursuivie la réflexion concernant les effets de la pandémie, ainsi que ceux de la crise alimentaire mondiale actuelle, sur les systèmes alimentaires, l'agriculture et la nutrition, et qu'y soit prêtée toute l'attention voulue, à toutes les étapes de la mise en œuvre des axes de travail approuvés dans le Programme de travail pluriannuel.

15. Le Comité a également demandé au Bureau du CSA d'examiner la possibilité d'inclure une séance sur l'utilisation et l'application effective des recommandations du CSA en matière de politiques relatives à la volatilité des prix des denrées alimentaires et la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la protection sociale et la sécurité alimentaire, à la 51e session du CSA. Le Bureau du CSA s'est déjà penché sur cette demande, en janvier 2023, et a approuvé l'organisation d'une séance sur le suivi de l'utilisation de ces deux séries de recommandations lors de la 51e session du CSA, en octobre prochain.

16. Le Comité a demandé au HLPE d'entreprendre une étude sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale, qui devra être élaborée et présentée en 2024.

6. Augmenter l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires durables. Manifestation thématique mondiale sur les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

17. Une manifestation thématique mondiale a été organisée lors de la 50e session du CSA pour permettre la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'utilisation et à l'application des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IRA) adoptés en 2014.

18. La manifestation a attiré l'attention sur le fait qu'il fallait augmenter le financement du développement durable et l'accès aux ressources à l'appui des actions et des efforts menés pour atteindre l'ODD 2 d'ici à 2030, conformément au cadre intégré et indivisible que constituent les 17 ODD. Sur la base de l'acquis des récents forums organisés par le Conseil économique et social sur le financement du développement durable et du processus relatif au financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà, l'accent a été mis sur l'importance d'investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires qui soient en phase avec les ODD.

19. En outre, le Comité :

a) est convenu qu'il était essentiel d'investir de manière responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires durables, dans le droit fil des ODD, afin de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de faire avancer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et qu'il fallait prendre des mesures adéquates – par exemple, accroître considérablement le financement de systèmes alimentaires durables et inclusifs – pour agir sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire et la nutrition, et contribuer à la réalisation des ODD ;

b) a reconnu que les Principes CSA-IRA, depuis leur adoption en octobre 2014, avaient été utilisés aux niveaux mondial, national et local, et que les membres du CSA, son Groupe consultatif et son secrétariat s'étaient coordonnés pour assurer leur diffusion et promouvoir leur application dans différentes enceintes internationales, mais a encouragé à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les Principes CSA-IRA soient diffusés, utilisés et appliqués plus largement et de façon systématique, selon les besoins, aux niveaux mondial, régional, national et infranational ;

c) a demandé au Président du CSA de proposer au Bureau des mesures concrètes visant à améliorer le suivi des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et à augmenter le financement destiné à la réalisation de l'ODD 2, aux fins de leur examen en 2023, avant le 10e anniversaire de l'adoption des Principes CSA-IRA, en 2024 ;

d) a noté qu'il convenait que toutes les parties prenantes du CSA s'efforcent d'encourager l'adaptation des Principes CSA-IRA en fonction des contextes, des besoins et des priorités spécifiques et qu'il était nécessaire de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre les Principes CSA-IRA et à réaliser l'ODD 2 en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition.

7. MANIFESTATION SPÉCIALE EN MARGE DE LA 50e SESSION DU CSA : Transformation des systèmes alimentaires : renforcer la résilience à long terme face aux crises mondiales

20. Pour se relever des conséquences graves et durables de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, qui ont exacerbé les défis multidimensionnels et de plus en plus complexes auxquels nous sommes actuellement confrontés, il faut des systèmes alimentaires plus solides et plus résilients qui permettent d'avancer dans la réalisation du Programme 2030 conformément aux engagements pris à l'échelle mondiale. Dans cette perspective, il est fondamental d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires inclusifs et durables et d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité dans tous les secteurs de l'agriculture et des systèmes alimentaires.

21. Faisant fond sur la manifestation axée sur les transformations des systèmes alimentaires en tant qu'accélérateurs du Programme 2030, organisée conjointement par le CSA et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, le 15 juillet 2022, le Comité a tenu une manifestation spéciale en marge de sa 50e session pour donner l'occasion à un groupe de coordonnateurs nationaux de partager les expériences acquises, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des feuilles de route pour la transformation des systèmes alimentaires.

22. La manifestation spéciale a permis de faire le point sur les efforts entrepris dans le monde en faveur de la transformation des systèmes alimentaires à l'appui de la concrétisation du Programme 2030 au niveau des pays dans le contexte actuel de la sécurité alimentaire mondiale.

Rapport de la 50e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (10-13 octobre et 19 décembre 2022)

23. Le rapport final complet de la 50e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue selon des modalités hybrides du 10 au 13 octobre 2022 et le 19 décembre 2022, est disponible à l'adresse suivante : https://www.fao.org/3/nl291fr/nl291fr.pdf.

24. On trouvera plus d'informations sur la session et sur l'ensemble des activités du Comité à l'adresse https://www.fao.org/cfs/fr/.